



## COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2020

*Le 24 novembre 2020 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 15 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire, en salle de visio-conférence à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président pour délibérer sur les affaires à l'ordre du jour.*

Nombre de membres en exercice : 16

### Ordre du jour

---

- Crise sanitaire
  1. Informations sur le fonctionnement des services
- Marchés publics
  2. Marchés de travaux de l'Espace Parentalité : avenant n°2 au lot 5 – Peintures sols carrelage
  3. Marché de signalétique pour l'itinéraire cyclo-touristique
  4. DAE : bilan des commandes
- Economie
  5. Vente terrain ZA Seissan
- Maison médicale
  6. Demande de location d'un local pour une sage-femme
- Institutionnel
  7. Recensement des besoins de formation des élus : questionnaire mis en ligne
- Projets
  8. Extension du réseau d'affichage de sucettes sur le sud de la Communauté
  9. Projet d'accueil de jour itinérant
- Projet PNR Astarac
  10. Avancement du projet
- Questions diverses

### Étaient présents :

---

Étaient présents :

MM. BALAS, BALDINI, BONNET E, BONNET T, BREIL, CASTEX, CHAMBERT, GERAULT, LALANNE, MARQUILLIE, RIVIERE

MMES. CASALE, EXILARD, MONFORT, ROUSSEAU

Monsieur CHAMBERT est nommé secrétaire.

## Les points suivants ont été examinés et délibérés :

---

### → Marchés de travaux de l'Espace Parentalité : avenant n°2 au lot 5 – Peintures sols carrelage

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 14

dont « Pour » : 14

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

Pour des raisons techniques, Monsieur Baldini n'a pas pu prendre part à ce vote.

Le Président rappelle le projet d'aménagement de l'étage du Jardin d'Enfants de Seissan afin de créer un « espace parentalité – petite enfance », dont le lot 5 Peintures sols carrelage a été confié à l'entreprise SOULAN pour un montant de 29 323.10 € HT.

Le Président rappelle qu'un avenant n°1 a été ayant pour objet la prolongation des marchés de deux mois au regard de la crise sanitaire a été décidé par délibération du Bureau Communautaire du 6 mai 2020.

Le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du lot 5. Ces modifications engendrent une plus-value de 807.50 € HT portant le montant du marché à 30 130.60 € HT.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à 14 voix pour, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant

### → Vente d'une parcelle de la zone d'activités ZA du Péré à Seissan

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

dont « Pour » : 15

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

Le Président expose l'offre d'achat d'une parcelle située au lieu-dit « Au Péré » à SEISSAN (32260) émanant de Monsieur Adrien CHAVAROT, apiculteur, qui souhaite y installer un bâtiment dédié à son activité professionnelle.

Il s'agit plus précisément de la parcelle cadastrée AH 0050 d'une surface de 2500 m<sup>2</sup> située au lieu-dit « Au Péré » à SEISSAN (32260). Considérant que la moitié de la parcelle est située en zone inondable, le prix de vente est fixé à 6,50 euros (Hors Taxes) au m<sup>2</sup>, soit un prix total de vente qui s'élève à 16250 euros.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à 15 voix pour, **DÉCIDE** :

- **DE VENDRE** à Adrien CHAVAROT, domicilié à Faget-Abbatial, la parcelle cadastrée AH 0050 située au lieu-dit « Au Péré » à Seissan (32260), pour la somme de 16 250 euros (sous réserve de la conformité de l'avis du Service France Domaine)
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte de vente notarié

## Points à l'ordre du jour n'ayant pas fait l'objet de délibérations

---

- **Crise sanitaire**
  - Informations sur le fonctionnement des services
- **Marchés publics**
  - Marché de signalétique pour l'itinéraire cyclo-touristique : à l'issue de la mise en concurrence, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 19 689.35 € HT. Avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire. Une décision du Président sera prise.
  - DAE : bilan des commandes
- **Maison médicale**
  - Demande de location d'un local pour une sage-femme
- **Institutionnel**
  - Recensement des besoins de formation des élus : questionnaire mis en ligne
- **Projets**
  - Extension du réseau d'affichage de sucettes sur le sud de la Communauté
  - Projet d'accueil de jour itinérant
- **Projet PNR Astarac**
  - Avancement du projet
- **Questions diverses**